

L'ASSURANCE

PRUD'HOMALE EXISTE !



Découvrez le pack Responsabilité Employeur,

la solution complète pour anticiper le risque prud'homal !

LA GARANTIE RESPONSABILITÉ EMPLOYEUR

✓ Prise en charge des condamnations prud'homales :

Prise en charge des dommages et intérêts en cas de Faute liée à l'emploi (exemples : rupture abusive de contrat, mesure vexatoire, harcèlement, discrimination, requalification etc... devant toutes juridictions : prud'hommes, cours d'appel, cassation, tribunal d'instance etc...)

Plafond annuel de garantie jusqu'à 250 000 €.

LA GARANTIE PROTECTION JURIDIQUE SOCIALE

✓ Paiement immédiat des honoraires de VOTRE avocat :

Barème de protection juridique sociale applicable.

LA HOTLINE D'INFORMATION EN DROIT SOCIAL

✓ Hotline d'information gérée par des juristes spécialisés en droit du travail.

LA PRÉVENTION DES RISQUES PSYCHOSOCIAUX

✓ Participe à la mise en conformité de l'employeur en réponse aux articles L4121-1 et suivants du Code du Travail :

Mise en place d'une ligne d'écoute psychologique pour les salariés : service d'aide anonyme et confidentiel géré par des psychologues cliniciens 24/24, 7j/7.

En dépit de la Loi Travail, il reste de nombreux motifs de réclamations prud'homales non plafonnés...

Licenciement abusif	14 592 €	Plafonné Loi Travail
Licenciement irrégulier	2 432 €	
Travail dissimulé	14 592 €	
Harcèlement moral	14 592 €	
Préjudice moral	9 728 €	Non plafonnés Loi Travail
Préjudice financier	2 432 €	
Obligation sécurité et résultat	4 864 €	
Exécution déloyale du contrat	7 296 €	
Article 700	1 500 €	
Total	72 028 €	

+ Les montants dus aux titres des obligations conventionnelles ou contractuelles

(Exemple pour un salarié d'une entreprise de moins de 11 employés ayant 6 ans d'ancienneté et un salaire mensuel brut de 2 432 €)



Pour une demande de devis, contactez :

Jean-Paul TERNOISE

06 96 45 01 98

jpternoise@pp-antilles.com

